LA CONFÉRENCE
DES FINANCEURS

PAPRÉVENTION
DE LA PERTE
D'AUTONOMIE

EN MEURIHE-ET-MOSELLE

6ème Webinaire

Qui fait quoi?

Les rendez-vous de la prévention de la perte l'autonomie

Présentation de l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs

Par :
Par Virginie RÉNEY, responsable territoriale



PRÉSENTATION DE L'ANGDM 11 juin 2021 – Virginie RÉNEY

L'ANGDM

A : Agence: créée en 2004 - Etablissement public administratif

N: Nationale, sur tout le territoire, mais essentiellement présente sur les bassins miniers.

GD: <u>Garantie des Droits</u>: chauffage, logement, bourse, prestations, retraite anticipée.

M : anciens Mineurs, y compris les ayants droits comme les épouses de mineurs, suivant le régime d'affiliation



PUBLIC CONCERNÉ

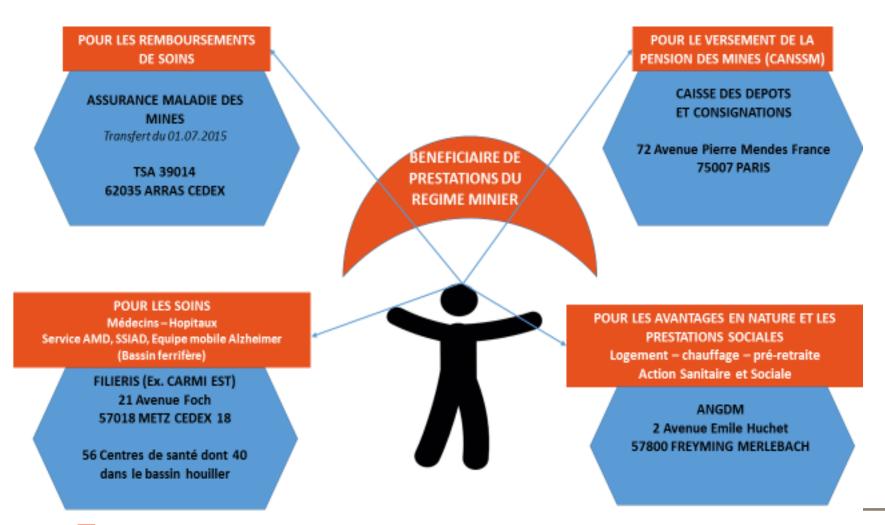
Toutes les personnes :

- relevant du régime de sécurité sociale minière
- ou ayant travaillé le plus grand nombre d'années à la mine
- Les prestations de maintien à domicile s'adressent à des personnes de plus de 60 ans.
- Il n'y a pas de condition d'âge pour bénéficier des prestations « maladie ».

Cependant, la plupart des prestations sont soumises à des conditions de ressources.



QUI INTERVIENT AU BÉNÉFICE DES ANCIENS MINEURS ?





QUELQUES CHIFFRES

✓ La région Est couvre 13 départements

✓ Elle comptabilise 39 580 affiliés à la sécurité sociale minière

√ 70 000 bénéficiaires potentiels des prestations vacances



LES IMPLANTATIONS DE L'ANGDM DANS LA RÉGION EST





L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE



L'action sanitaire et sociale se décline sous 3 aspects

- L'activité des assistants de service social
- L'activité gestion des prestations financières gérée au niveau national
- L'activité loisirs



Le Service Social ANGDM



LES MISSIONS

- Les missions globales du service social
- Favoriser l'accès aux droits en matière de santé, de logement, de vie sociale, de loisirs, d'aide matérielle et administrative,
- Accompagner la personne dans son projet de vie que ce soit en faveur de son maintien à domicile et/ou de solutions d'hébergement adaptées,
- Soutenir la personne âgée et son environnement face aux difficultés liées au vieillissement et ses conséquences, et les anticiper
- Soutenir les aidants familiaux



EVALUATION GLOBALE DE LA SITUATION

Réalisée dans le lieu de vie de la personne, l'évaluation globale de la situation porte sur :

- > L'autonomie de la personne
- > L'environnement
- ➤ Les ressources de l'environnement : famille, voisinage et services
- > Les besoins et les souhaits de la personne dans tous les domaines
- ➤ L'évaluation se fait en lien avec l'entourage et les autres professionnels qui interviennent.



Une des missions du service social est le maintien à domicile des personnes âgées du régime minier, et pour l'accomplissement de cette mission, le service social dispose des prestations d'Action Sanitaire Sociale.



Les prestations d'Action Sanitaire et Sociale



LES PRESTATIONS ASS « VIEILLESSE »

Prestations vieillesse destinées à contribuer au maintien à domicile, NON cumulables avec l'A.P.A:

- Aide à domicile (ménagère, toilette, courses...)
- Abonnement de la Téléalarme
- Aides techniques
- Portage de repas
- Garde à domicile
- Hébergement temporaire
- Accueil de jour
- Aide au Retour à Domicile suite à l'hospitalisation: elle s'adresse aux bénéficiaires qui ne sont pas éligibles à l'APA, lors d'une sortie d'hospitalisation et qui ont besoin d'être aidés temporairement.



LES PRESTATIONS ASS « VIEILLESSE »

Prestations vieillesse cumulables avec l'A.P.A:

- Conseil en ergothérapie: s'adresse aux bénéficiaires ayant subi une perte d'autonomie temporaire ou durable nécessitant les conseils d'un ergothérapeute pour les gestes de la vie courante, le réapprentissage des gestes quotidiens, l'éducation à la compensation en cas de fragilité spécifique, le choix d'aides techniques et l'apprentissage de leur utilisation.
- Aide à l'amélioration de l'habitat: participation financière à des travaux tels que le remplacement d'une chaudière, le changement de porte et/ou de fenêtres, la réfection de la toiture...
- L'adaptation du logement au handicap: participation financière à des travaux tels que le remplacement d'une baignoire par une douche adaptée ou l'installation d'un monte escalier....
- Maintien à domicile des personnes en soins palliatifs : elle s'adresse aux personnes relevant des soins palliatifs pour financer toute forme d'aide humaine et matérielle permettant le maintien à domicile.
- Aide au déménagement
- Aide aux petits Travaux
- Aides Financières Individuelles : en cas de difficulté subite, inhabituelle et imprévisible.
- Don aux centenaires.



Aide aux aidants:

Elle vient compléter les aides financées par l'APA et peut se traduire par un complément temporaire ou permanent de prestations d'Action Sanitaire et Sociale, comme l'aide à domicile, la garde de jour et de nuit, le portage de repas, l'hébergement temporaire ou l'accueil de jour, le financement d'un abonnement de frais de téléalarme, les aides techniques.

Cette prestation a pour vocation d'apporter une aide complémentaire aux aidants familiaux.



LES PRESTATIONS ASS « MALADIE »

Prestations maladie:

Aide aux transports : déplacements pour se rendre chez un professionnel de santé (médecins spécialistes, kinésithérapeutes...) non pris en charge par l'Assurance Maladie des Mines.

Cures : frais d'hébergement et de transport.

Pédicurie : ordonnance médicale

Achat de fournitures pour incontinence (non cumulable avec l'APA) : prescription médicale

Aides financières complémentaires pour l'achat de: prothèse auditive, prothèse dentaire, prothèse capillaire, prothèse mammaire, fourniture d'optique...

Prise en charge de produits non remboursés ou comportant un supplément (nutriments, appareil de surveillance du diabète...)



ACTION PARTENARIALE

AU BOUT DU FIL

En partenariat avec l'association AU BOUT DU FIL, l'ANGDM souhaite toucher les bénéficiaires les plus fragiles en leur proposant:

- des contacts téléphoniques chaleureux tout au long de l'année
- > et/ou la participation à des ateliers par conférences téléphoniques sur des thèmes tels que l'alimentation, le sommeil ou la mémoire.



LES INTERVENTIONS SOCIALES D'INTÉRÊT COLLECTIF



LES INTERVENTIONS SOCIALES D'INTERET COLLECTIF

Formation des Aidants Familiaux de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés

Cette formation permet:

- D'apporter des connaissances sur la maladie
- De rassurer les aidants sur leur approche du malade et leur capacité à en prendre soin
- D'apporter des solutions afin de faciliter le quotidien et prévenir l'épuisement
- De permettre l'échange et le partage d'expériences avec d'autres aidants confrontés aux mêmes situations.

Durant les séances, des professionnels de santé et travailleurs sociaux (médecin gériatre, ergothérapeute, psychologue, assistants sociaux...) interviennent autour de différents thèmes : la maladie, les troubles et symptômes, les différentes aides possibles, le retentissement sur le quotidien, les différentes ressources disponibles.



Neuropeps

Cet atelier s'adresse aux personnes de plus de 55 ans qui désirent entretenir leur mémoire en développant des stratégies et des comportements permettant de faire face, et même d'anticiper, des difficultés présentes dans la vie quotidienne.

C'est un programme global, qui prend en compte l'activité intellectuelle, l'environnement familial et social, l'activité physique, le sommeil, la nutrition, les loisirs, etc....

Par le biais d'exercices pratiques, chacun est invité à améliorer sa mémoire et à optimiser ses fonctions vitales afin de développer toutes ses capacités d'adaptation à l'âge, aux maladies, à l'environnement « afin de mieux vivre ».



Action « Sérénité au volant »

<u>Public</u>: les retraité(e)s du régime minier qui ont toujours conduit et qui sentent les effets de l'âge ou ceux qui se posent des questions sur leurs capacités à prendre ou reprendre le volant.

<u>Objectif de l'atelier</u>: lutter contre l'isolement et favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées. Il ne s'agit pas de savoir si la personne est apte (ou non) à la conduite mais de participer à la prise de conscience et à la responsabilisation des personnes âgées.

Intervenant : Brain up.



ACTION EXPERIMENTALE 2021

PARLONS-EN: Action en faveur des bénéficiaires endeuillés

Objectif:

- Accompagner les participants en situation de deuil : écouter, soutenir et apporter du bien-être à des personnes en situation de fragilité.
- S'assurer qu'elles prennent soin de leur santé.
- Recréer du lien social.
- Aider les participants à cheminer vers l'acceptation du deuil.

Public ciblé:

- Bénéficiaires endeuillés avec une priorité donnée aux veuves et veufs.
- Bénéficiaires en difficulté dans leur travail de deuil.
- Deuil survenu dans l'année en cours ou l'année précédente.



PARLONS-EN: Action en faveur des bénéficiaires endeuillés

1 session de 5 ateliers d'une journée, répartis sur 5 semaines, 10 bénéficiaires par session.

	1 ^{ere} séance	2 ^{ème} séance	3 ^{ème} séance	4 ^{ème} séance	5 ^{ème} séance	
Matin	Accueil par 2 agents « Faisons connaissance »	La situation de Les émotions deuil		Les relations avec l'entourage	EXCURSION	
Midi	Restaurant	Restaurant	Restaurant	Auberge espagnole	Restaurant	
Après-midi	Atelier sommeil Après-midi		Pièce de théâtre	Sourire à la vie : vers une reconstruction BILAN	EXCURSION	



LA POLITIQUE DE VACANCES ET DE LOISIRS



LES SEJOURS BROCHURES

Séjours de 14 jours en centre de vacances, en pension complète

7 destinations:

St Gildas de Rhuys (Bretagne)

Lacanau (Nouvelle Aquitaine)

Ste Maxime (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Bandol (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Soultzeren (Grand Est)

Biarritz (Nouvelle Aquitaine)

Bédoin (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Des transports collectifs sont organisés pour certains séjours.

Possibilité de participation de l'ANGDM pour l'hébergement et éventuellement le transport en fonction des revenus.



LES SORTIES ET EXCURSIONS SENIOR EN VACANCES

L'ANGDM propose également, pour rompre l'isolement de ses bénéficiaires et permettre aux personnes qui disposent de moyens modestes, de partir en vacances à des tarifs très abordables :

- Des courts séjours proposés dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV (programme séniors en vacances)
- Des excursions ou sortie à la journée, ludiques ou culturelles, dans la région Est

Informations au 03.21.79.77.00 ou vacances.centrale@angdm.fr



LES SEJOURS SPECIFIQUES

Les séjours Personnes à Mobilité Réduite

Pour qui:

- Les personnes à mobilité réduite à partir de 55 ans
- Un accompagnant de la personne à mobilité réduite présent tout au long du séjour pour lui apporter son aide Objectifs:
 - Partir en vacances et s'évader, rompre avec l'isolement et la sédentarité
 - Offrir un moment de répit, prévenir l'épuisement des aidants
 - Permettre aux personnes à mobilité réduite de participer à un séjour de vacances
 - Rencontrer et échanger avec des personnes confrontées aux mêmes situations

Comment:

- Partir en toute sécurité avec une équipe de professionnels médico-sociaux (infirmières, aides-soignantes et animateurs) qui accompagneront et apporteront leur aide aux vacanciers tout au long du séjour. (Excursions, sorties, animations, soins...)
 - En autocar de grand tourisme
 - Un séjour en pension complète et formule "tout compris" incluant les excursions et animations prévues sur place
- 1 séjour de 15 jours en juin
- 1 séjour d'une semaine en octobre
- 1 excursion à la journée en fin d'année



Le Séjour Répit Aidant - Aidé

Pour qui:

- Les personnes à partir de 55 ans atteintes d'une pathologie Alzheimer ou troubles apparentés
- Un membre de leur famille (conjoint, enfant, neveu, nièce...) qui apporte une aide dans la vie quotidienne Objectifs:
 - Partir en vacances et s'évader, rompre avec l'isolement et la sédentarité.
 - Offrir un moment de répit, prévenir l'épuisement des Aidants
 - Rencontrer et échanger avec des personnes confrontées aux mêmes situations

Comment:

- Partir en toute sécurité avec une équipe de professionnels médico-sociaux (infirmières, aides-soignantes et animateurs) qui accompagneront et apporteront leur aide aux vacanciers tout au long du séjour. (Excursions, sorties, animations, soins...)
- En autocar de grand tourisme
- Un séjour en pension complète et formule "tout compris" incluant les excursions et animations prévues sur place
- 1 séjour d'une semaine en fin d'année



Les Aidants

	Vendredi 03/05	Samedi 04/05	Dimanche 05/05	Lundi 06/05	Mardi 07/05	Mercredi 08/05	Jeudi 09/05	Vendredi 10/05
8h00 9h30	Réveil et petit-déjeuner échelonnés							
10h00 - 12h00	Arrivée au ULVF de La Petite Pierre	Présentation du village vacances et du programme du séjour ulvf tout le groupe Cocktail de bienvenue	Préparation et confection de compositions florales	Repos chauffeur Séance de Qi Gong ulvf tout le groupe Réveil musculaire	visite accompagnée du Musée du Pays de Hanau ulvf 10 aidants	_	Visite accompagnée de Saverne et du marché ulvf tout le groupe	Réunion de satisfaction IA tout le groupe
12h00 - 15h00	midi Dejeuner sur restaurant l'auberge Déjeuner sur place et repos					repos		
15h00 - 19h00	les chambres Temps d'échange et de rencontre	Départ 14h30 Strasbourg Visite commentée et adaptée à bord d'un bateau mouche Ulvf 10 aidants	Visite accompagnée du musée Lalique ulvf tout le groupe	Grand tournoi de pétanque ulvf 10 aidants	Thé dansant ulvf tout le groupe Initiation aux danses alsaciennes, tango, cha-cha,	Jeux de société ulvf tout le groupe Dégustation de Kougelhopfs	Atelier vannerie ulvf tout le groupe	Départ 14h
19h00 20h30	Dîner							
21h00	Soirée animée ulvf tout le groupe	Soirée animée ulvf tout le groupe	Soirée animée ulvf tout le groupe	Soirée animée ulvf tout le groupe	Soirée animée ulvf tout le groupe	Soirée animée ulvf tout le groupe	Soirée animée ulvf tout le groupe	

Vacances ULVF La Petite Pierre 37 Route d'Ingwiller, 67290 La Petite-Pierre 03 88 70 45 22

Planning établi à titre indicatif, susceptible d'être modifié.



Les Aidés

	Ecs Aides							
	Vendredi 03/05	Samedi 04/05	Lundi 25/06	Lundi 06/05	Mardi 07/05	Mercredi 08/05	Jeudi 09/05	Vendredi 10/05
8h00 9h30	Réveil et petit-déjeuner échelonnés							
10h00 - 12h00	Arrivée au ULVF de La Petite Pierre dans l'après- midi	Présentation du village vacances et du programme du séjour ulvf tout le groupe Cocktail de bienvenue	IA tout le groupe Préparation et confection de compositions florales	Repos chauffeur Séance de Qi Gong ulvf tout le groupe Réveil musculaire	Gymnastique douce IA 10 aidés Parcours moteur	Gymnastique douce IA 10 aidés Relevé de chaise	Visite accompagnée de Saverne et du marché ulvf tout le groupe	Réunion de satisfaction IA tout le groupe
12h30 - 15h00	Installation dans les	Déjeuner sur place, repos	Déjeuner au restaurant l'auberge du lac ulvf tout le groupe	Déjeuner sur place, repos				
15h00 - 19h00	chambres Temps d'échange et de rencontre	IA 10 aidés Visite village Petite Pierre et châ- teau (si travaux terminés)	Visite accompagnée du musée Lalique ulvf tout le groupe	Grand tournoi de Molkky IA 10 aidés	Thé dansant ulvf tout le groupe Initiation aux danses alsaciennes, tango, cha- cha,	Jeux de société ulvf tout le groupe Dégustation de Kougelhopfs	Atelier vannerie ulvf tout le groupe	
19h30 20h45	Dîner							
21h00	Soirée animée ulvf tout le groupe	Soirée animée ulvf tout le groupe	Soirée animée ulvf tout le groupe	Soirée animée ulvf tout le groupe	Soirée animée ulvf tout le groupe	Soirée animée ulvf tout le groupe	Soirée animée ulvf tout le groupe	
		•						

Vacances ULVF La Petite Pierre 37 Route d'Ingwiller, 67290 La Petite-Pierre 03 88 70 45 22

Planning établi à titre indicatif, susceptible d'être modifié.



LES PRESTATIONS SPECIFIQUES

Aide aux Aidants

Financement de prestations, en complément du plan d'aide APA, pour soulager ou donner du répit aux aidants familiaux afin d'améliorer le maintien à domicile des aidés sous forme de prise en charge d'aide à domicile, d'hébergement temporaire, d'accueil de jour, de garde de jour et de nuit...

· Conseil en Ergothérapie

Financement de l'intervention d'un ergothérapeute à domicile. Ce dernier peut apporter des recommandations sur le choix des aides techniques et prodiguera des conseils en matière de réapprentissage des gestes de la vie quotidienne.

Aide pour le Maintien à domicile des personnes en soins palliatifs

Financement de toute forme d'aide humaine et matérielle permettant le maintien à domicile des bénéficiaires relevant de soins palliatifs.

Aide au déménagement

Participation aux frais liés à un déménagement (petits travaux d'installation, de mise en carton, location d'un véhicules, déménageurs...)



Le service social de l'ANGDM de votre région est à votre disposition pour toute question concernant votre vie quotidienne.

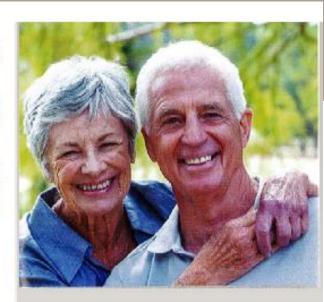
Dans le respect de vos choix, vous bénéficierez d'un accueil et d'une écoute vous permettant d'être orienté vers la réponse la plus appropriée à vos préoccupations.

Le service social peut également vous proposer de participer à des actions collectives : soutien aux aidants familiaux, information grand public, actions intergénérationnelles, actions de prévention et de promotion de la santé en partenariat avec les services médicaux...

Pour joindre l'agence :
03 21 79 48 48 (numéro plateforme)
e-mail : contact@angdm.fr
ou votre contact habituel
Le formulaire de demande est téléchargeable sur
internet à l'adresse suivante:
www.angdm.fr









Mieux connaître l'Action Sanitaire et Sociale de l'ANGDM

LES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'ANGOM PAR L'ANGOM

L'action sanitaire et sociale s'adresse aux ressortissants du régime minier, avec priorité donnée aux personnes âgées de 60 ans et plus (55 ans pour les situations particulières), dont la pension principale est servie par la Caisse des Dépôts et Consignations et/ou affiliées pour la maladie au régime minier.

Elle permet de :

Favoriser le maintien à domicile en proposant des prestations individuelles et des actions collectives. Compléter l'aide apportée par les diverses prestations légales.

ATTENTION

L'action sanitaire et sociale est accordée en fonction de votre âge, de vos ressources fiscales ainsi que de votre état de santé.

L'action sociale n'a pas de caractère systématique. La demande doit être formulée à l'ANGDM de votre lieu de résidence.

PRESTATIONS CUMULABLES AVEC L'ALLOCATION PERSONNALISEE A L'AUTONOMIE

AIDE AU TRANSPORT

 Une aide peut être octroyée pour les frais de transport liés à un déplacement chez un professionnel de santé, s'ils ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie.

CURES THERMALES

 Une aide aux transports ainsi qu'une participation financière à l'hébergement pourront être accordées en cas de non prise en charge par l'assurance maladie.

AIDE FINANCIERE au titre de la maladie ou de la vieillesse

 En cas de difficultés financières subites, inhabituelles et imprévisibles.

AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET A L'ADAPTATION DU LOGEMENT AU HANDICAP

Modification du mode de chauffage, aménagement de sanitaires, etc... et adaptation de votre logement en fonction d'un handicap (accessibilité des pièces, barres d'appuis...)

PRESTATION PETITS TRAVAUX

 Elle permet aux personnes qui ne sont plus en capacité de réaliser des « petits travaux » (déneigement, entretien des abords de la maison, dépannages imprévisibles...) de bénéficier de l'intervention de personnel relevant notamment d'associations intermédiaires

PRESTATIONS NON CUMULABLES AVEC L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

AIDE A DOMICILE

 L'aide aux tâches ménagères et à l'accompagnement de vos actes de la vie quotidienne.

ALLOCATION DE RETOUR APRES HOSPITALISATION

 Cette prestation constitue une aide à court terme (aide à domicile, garde, portage de repas, aides techniques) pour les retraités ayant subi une hospitalisation et dont le pronostic de récupération est favorable.

PORTAGE DES REPAS

 Soutien aux personnes ayant des difficultés dans la confection de leurs repas en participant aux frais de portage à domicile.

TELEAL ARME

 Participation aux frais d'abonnement d'un dispositif permettant d'entrer en relation avec une équipe de professionnels en cas de difficulté à votre domicile.

PARTICIPATON FINANCIERE POUR L'ACHAT DE FOURNITURES POUR INCONTINENCE

 Prise en charge d'une partie des frais liés à l'achat de protections pour incontinence, si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'A.P.A.

D'AUTRES PRESTATIONS EXISTENT, TELLES QUE:

- L'achat de produits non pris en charge par l'assurance maladie (nutriments, vitamine B, appareil d'auto surveillance du diabète, etc...) ou comportant un supplément.
- La participation aux frais d'hébergement temporaire, d'accueil de jour, de garde à domicile
- Les aides techniques en faveur des personnes handicapées (siège de douche, rehausseur WC, etc...)
- L'aide aux vacances selon les destinations figurants sur la brochure annuelle
- Les séjours Séniors en Vacances en partenariat avec l'ANCV organisés tout au long de l'année
- · L'aide aux loisirs et activités de proximité
- Les dons aux centenaires
- Pédicurie: Prise en charge partielle de soins pour la partie qui dépasse les tarifs de base de l'assurance maladie. La 1ère séance n'est plus prise en charge, mais les 2ème, 3ème et 4ème séances feront l'objet d'une aide forfaitaire sur présentation d'une facture payée. Cumul possible avec l'APA. Payée à échéance annuelle.

L'AIDE AUX AIDANTS

Aide qui permet aux aidants d'obtenir un soutien complémentaire au plan d'aide APA et ainsi favoriser ou rendre possible le maintien à domicile des aidés. Elle peut prendre la forme d'heures d'aide à domicile complémentaires, de jours d'hébergement temporaire, de portage de repas, etc...

N'hésitez pas à contacter le service social qui vous apportera toutes les précisions utiles!

UN SERVICE SOCIAL A VOTRE ECOUTE

Le service social de l'ANGDM de votre région est à votre disposition pour toute question concernant votre vie quotidienne.

Vous bénéficierez d'un accueil et d'une écoute vous permettant d'être orienté vers la réponse la plus appropriée à vos préoccupations.

Le service social peut également vous proposer de participer à des actions collectives :

- soutien aux aidants familiaux.
- information grand public,
- actions intergénérationnelles,
- actions de prévention et de promotion de la santé en partenariat avec les services médicaux.

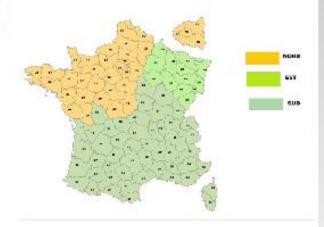




03 21 79 48 48 (n° de la plateforme)

e-mail: contact@angdm.fr ou votre contact habituel

Le formulaire de demande ainsi que l'ensemble du règlement national d'action sociale sont téléchargeables sur le site internet www.angdm.fr









ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Vous êtes affiliés au régime de sécurité sociale des mines (ou ayant droit)

Vous trouverez dans ce dépliant :

Les prestations en lien avec votre Santé

LES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'ANGDM AUX AFFILIÉS DU RÉGINE DE SÉCURITÉ SOCIALE MINIÈRE ET LEURS AYANTS DROIT

ATTENTION

Ces prestations n'ont pas de caractère systématique.

Elles doivent faire l'objet d'une demande formulée à l'ANGDM de votre lieu de résidence

Elles sont accordées, pour la plupart, en fonction de vos ressources fiscales et en fonction des disponibilités budgétaires.

VOUS PARTEZ EN CURE THERMALE :

En cas de non prise en charge par l'assurance maladie, vous pouvez obtenir jusqu'à 150,01 € de participation au paiement de votre hébergement ainsi qu'une participation à vos frais de transport

Vous Devez vous Rendre Chez un Professionnel de Sante :

Une aide peut vous être octroyée pour les frais de transports liés à un déplacement chez un professionnel de santé (médecin spécialiste, kinésithérapeute, dentiste, orthophoniste...) s'ils ne sont pas pris en charge par l'Assurance Maladie.

il vous faudra une prescription médicale de votre médecin traitant avant d'effectuer le transport

VOUS ALLEZ SORTIR DE L'HOPITAL :

Vous pouvez bénéficier d'une Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation.

Cest une aide à court terme (aide-ménagère, garde, portage de repas...) durant votre période de convalescence qu'il faut demander au centre hospitalier.

VOUS DEVEZ ACQUERIR DU MATERIEL MEDICAL:

ou des verres correcteurs, des appareils de surdité, d'auto surveillance du diabète, de prothèses dentaires.... Vous pouvez bénéficier d'une aide financière ponctuelle.

MAIS AUSSI

- La prestation « Conseil en Ergothérapie » : Suite à un problème de santé, vous avez besoin de conseils sur l'aménagement de certaines pièces, l'utilisation d'aides techniques ou d'accompagnement pour réapprendre certains gestes.
- Un ergothérapeute viendra à votre domicile pour vous guider et ce, jusqu'à 3 séances par an.
- La prestation « Pédicurie » · Lorsque vous vous rendez chez un pédicure-podologue, vous pouvez bénéficier d'une participation jusqu'à 18 € pour les 2ème, 3ème et 4ème séance par année civile
- Une participation financière aux frais liés à l'achat de fournitures pour incontinence (alèse, couches...) si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'AP.A.
- La prestation « Soins Palliatifs » permet le financement d'aides humaines et matérielles non prises en charge par l'Assurance Maladie.

ET, EN RAPPEL, LES AUTRES PRESTATIONS :

- Sur demande de l'intéressé ou d'un membre de la famille, l'ANGDM peut également participer aux frais d'aide à domicile, garde de jour et de nuit, portage de repas, accueil de jour, hébergement temporaire, téléalarme, adaptation du logement en lien avec un handicap, aide technique, petits travaux, déménagement.
- Une aide aux vacances, aux loisirs et aux activités de proximité proposés par l'ANGDM, sous certaines conditions.

CONTACT ANGDM

Numéro d'appel unique : 03.21.79.48.48

contact@angdm.fr

